Votre collecte en points d'apport collectifs

AVANTAGES

- Accessibles 24h/24 et 7j/7
- ✓ Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé grâce à votre carte d'accès aux services (pas de facturation pour le moment)
- ✓ Vous pouvez désormais trier vos restes alimentaires !
- ✓ Plus de bacs sur les trottoirs de votre commune : votre cadre de vie est amélioré!
- Plus besoin de calendrier de collecte
- ✓ Plus besoin de nettoyer et de sortir son bac
- Ces nouveaux points de collecte sont implantés sur des lieux de passage et de vie
- Meilleure maîtrise des coûts de collecte
- Moins de pollution et de bruit
- ✓ Vous pouvez utiliser n'importe quelles bornes installées sur le territoire du Smicval



Vous bénéficiez toujours d'une collecte des déchets en porte à porte ?

Si oui, nous vous invitons à consulter votre calendrier de collecte sur notre site internet **www.smicval.fr**





Contact : www.smicval.fr 05 57 84 74 00 - contact@smicval.fr











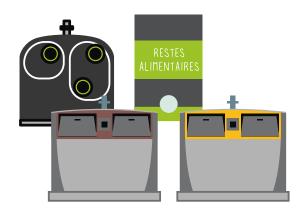
GUIDE PRATIQUE

SUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS





VOTRE NOUVEAU SERVICE PUBLIC ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPI! Les points d'apport collectifs sur vos trajets du quotidien sont constitués de 4 flux :



Consignes d'utilisation des points d'apport collectifs :

Déverrouillez la borne grâce à votre carte d'accès



- Ouvrez la trappe et introduisez vos déchets
- Refermez complètement la trappe après dépôt
- Laissez les lieux propres

Attention : Il est interdit de déposer des déchets autour des bornes sous peine de poursuites (articles R.362-1 et R635-8 du code pénal).

EMBALLAGES

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT





Magazines - sacs kraft





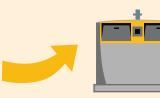


en carton



Canettes Boîtes de conserve Polystyrène - Pots de yaourts Tout emballage plastique

Bien les vider, inutile de les laver et les déposer séparés les uns des autres sans sac







RESTES ALIMENTAIRES









Sachets de thé



Mettre les restes alimentaires dans votre bio seau et le vider dans le bac



Ne pas déposer de plastique dans les restes alimentaires

ORDURES MÉNAGÈRES



(maximum 50 litres)

Mettre vos ordures dans un sac bien fermé









VERRE DANS VOS BORNES HABITUELLES



Retirer les bouchons et couvercles

Le verre est recyclable à l'infini! Il est interdit de déposer du verre dans les emballages, les ordures ménagères et les restes alimentaires.